



HEMON-CAMUS (SAS) A l'attention de François HEMON 6, rue de l'Hôtel de Ville BP 60402 44004 NANTES

Madame, Monsieur,

Nous avons toujours attaché la plus grande importance à la protection des données que vous nous confiez. Aujourd'hui le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) nous offre l'opportunité de formaliser notre engagement sur ce sujet.

Vous trouverez notre charte RGPD en page 2. En complément :

## 1. Nous vous rappelons nos engagements sur notre infrastructure Cloud

Nous hébergeons vos données dans un datacenter de niveau 4, hautement sécurisé, conforme à la législation RGPD. Seuls les collaborateurs ICS ont accès à vos données.

Nous maîtrisons en interne l'intégralité des opérations sur notre infrastructure cloud. Si, sur des missions très ponctuelles et spécifiques, nous devons faire appel à des sous-traitants, nous leur donnons des accès très limités. Il sont également soumis contractuellement à des clauses de confidentialité, conformément à notre charte.

Si vous utilisez une infrastructure autre que le cloud ICS, notamment si vous avez votre propre serveur ICS, nos engagements se limitent à la mise à jour de nos logiciels. Vous restez responsables de la sécurisation de votre réseau informatique et de la protection des données stockées chez vous.

## 2. Nous mettons à jour vos logiciels et votre extranet

Nos prochaines mises à jour Syndic et Gérance intègrent les outils de suppression des données personnelles de vos clients partis et soldés : mandats perdus, copropriétaires vendeurs, locataires et gravitants, ... La suppression de la GED associée est laissée à votre appréciation.

Les mots de passe extranet, modifiables par vos clients, constituent une véritable donnée sensible. Ils ne seront plus ni stockés, ni visibles dans vos logiciels Syndic et Gérance, que ce soit à l'écran ou sur les documents.

Toute la gestion des mots de passe se fera exclusivement via l'extranet, de façon automatisée et sécurisée, conformément au Règlement.

Pensant avoir répondu à votre attente et restant à votre disposition, Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

> Franck MORISET Directeur région Ouest



Nous nous engageons à :

Désigner un délégué à la protection de données



## CHARTE ICS / RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)

-1-

-2-Ne pas utiliser vos données à des fins commerciales. nous ne l'avons jamais fait, nous le ferons jamais. **Vos** 

données sont les vôtres. Et le restent! -3-Veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les données personnelles soient engagées, contractuellement, à une obligation de confidentialité. -4-Notifier toute violation de données, une fois le périmètre impacté identifié, dans les délais correspondants aux obligations du règlement. -5-Supprimer toutes les données personnelles au terme de la prestation de service relative au traitement ainsi que toutes les copies existantes dans notre système d'information en application de nos obligations contractuelles. -6-Prendre toutes les mesures nécessaires pour vous garantir un traitement des données personnelles dans le respect des bonnes pratiques en matière de sécurité de l'information. Informer et contractualiser tout recrutement de sous-traitant ultérieur en nous assurant qu'il présente des garanties suffisantes. -8-Tenir un registre des catégories d'activités de traitements que nous effectuons pour votre compte. -9-Appliquer dans nos offres le principe de la protection de données personnelles.